

## Ville de Paris

### Paris Nord-Est

Compte-rendu de la réunion du comité d'organisation de la concertation  
Jeudi 4 juin 2015, Pépinière d'entreprises PRINE, 18<sup>e</sup> arrondissement

*Environ 50 personnes assistent à la réunion.*

#### **Personnes présentes à la tribune :**

Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité

Jacques BAUDRIER, conseiller de Paris délégué en charge de l'architecture et des grands projets de renouvellement urbain

Michel NEYRENEUF, adjoint au Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, les grands projets de renouvellement urbain et du logement

Paul SIMONDON, adjoint au Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, chargé de l'urbanisme et de la nuit

Michèle TILMONT, garante de la concertation sur Paris Nord-Est

Claude PRALIAUD, directeur de l'urbanisme de la Ville de Paris

#### **Étaient également présents dans la salle :**

Galla BRIDIER, conseillère de Paris, élue du 18<sup>e</sup> arrondissement, chargée de l'habitat participatif et partagé

Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris, chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires

Emmanuelle OTT, représentante de la communauté d'agglomération Plaine Commune

#### **Ordre du jour de la réunion publique :**

1. Introduction
2. Evolution du comité permanent de la concertation
3. Bilan de la concertation 2014  
Projet de fonctionnement du comité d'organisation de la concertation
4. L'avancement des projets et la concertation sur Paris Nord-Est élargi
5. Temps d'échanges



## 1. Introduction

**Michel NEYRENEUF, adjoint au Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement**, remercie la pépinière d'entreprises Paris Région Innovation Nord-Express (PRINE) d'accueillir le comité d'organisation de la concertation, ainsi que la SNCF, la Caisse des dépôts, la SEMAVIP, les associations et les différents collectifs pour leur présence. Cette réunion était attendue depuis longtemps pour acter la charte qui a été rédigée afin que la concertation soit engagée en amont sur les différents secteurs d'opération de Paris Nord-Est. Cela devra aussi passer par une plus grande implication des habitants dans les différentes instances de décisions.

**Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité**, remercie à son tour l'ensemble des participants, salue la présence des élus présents à ses côtés, les représentants des mairies d'arrondissements et la participation de représentants de Plaine Commune. L'incubateur Nord-Express est le premier de ce type construit en 2008 lors de la précédente mandature. Il constitue un acte fondateur qui joue un rôle important dans la transformation du quartier et ouvre la voie au projet d'Arc de l'innovation porté par la Ville de Paris.

Cette réunion est la première depuis les élections municipales. Ce comité entre dans une nouvelle phase qui doit permettre d'identifier et de définir ensemble quels sont les outils les plus appropriés pour concerter à l'échelle du territoire de Paris Nord-Est élargi et sur ses différents secteurs. Le format du comité d'organisation ne prête pas à débattre sur le fond des projets, mais il est nécessaire que les acteurs de ce territoire, élus, partenaires et associations, se mettent d'accord sur les modalités de la concertation à mettre en œuvre en fonction de ces projets. C'est une réunion d'échanges et de travail. Elle a pour objectif de définir conjointement le programme de la concertation pour l'année à venir.

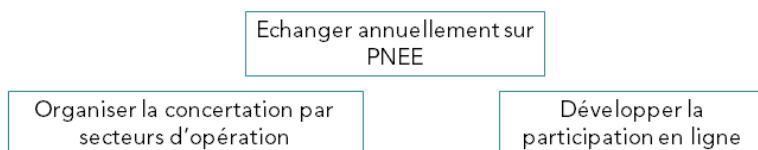
La concertation constitue un enjeu majeur pour les élus car la relation élu/citoyen évolue. Longtemps, l'aménagement de la ville a été réservé aux experts. Aujourd'hui la connaissance des citoyens sur ces questions augmente et ils réclament légitimement une plus grande participation à la prise de décision et à la gestion des projets. Comment répondre à cette demande ?

Les outils numériques détiennent une partie de la réponse. La mise en place de la plateforme interactive « Dialoguons » cherche à renforcer l'information et la participation à l'échelle de Paris Nord-Est élargi. Les éléments relatifs à l'élargissement du périmètre du projet, passant de 200 à 600 hectares, avaient été présentés lors de la réunion publique de février dernier. Cette réunion publique deviendra un rendez-vous annuel pour vous tenir informés de l'avancement des projets. Paris Nord-Est est un véritable enjeu métropolitain. La Ville et l'architecte coordonnateur ont pris le temps de l'échange avec les communes riveraines pour répondre à cette ambition. Sur le plan opérationnel, l'agence François Leclercq prépare un plan guide qui fixe les principales orientations d'aménagement et propose une déclinaison sur certains secteurs mutables. Les secteurs mutables sur Paris Nord-Est représentent encore 75 hectares mobilisables, une réserve considérable compte tenu de la pression foncière à Paris. Ils appartiennent à différents propriétaires fonciers comme la RATP, la SNCF, l'Etat ou l'AP-HP. Des discussions sont en cours avec ces partenaires pour réfléchir à leur transformation. Un protocole en faveur de la construction de logements sur les secteurs Gare des Mines – Fillettes et Ordener Poissonniers est en phase de concrétisation avec la SNCF. Ce qui explique la présence d'Espaces Ferroviaires (aménageur urbain et maître d'ouvrage en immobilier), qui intervient sur Chapelle International et qui sera amenée à réaménager d'autres emprises ferroviaires appartenant à la SNCF dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

## 2. Evolution du comité permanent de la concertation

**Jacques BAUDRIER, conseiller de Paris délégué en charge de l'architecture et des grands projets de renouvellement urbain**, souligne que la transformation du comité permanent de la concertation en comité d'organisation de la concertation (COC) correspond à un changement d'échelle important puisque le périmètre de Paris Nord-Est a été multiplié par trois. Il est donc nécessaire d'ouvrir la participation au plus grand nombre et de réfléchir à une nouvelle façon de travailler.

## Comment rassembler, sur un territoire de 600 ha, tous les acteurs **pour débattre du contenu des projets ?**



- Lors des phases actives et/ou réglementaires
  - À l'occasion des événements de concertation grand public
  - Par la plateforme interactive
  - À la Maison des projets
- Lors des concertations spécifiques organisées par les mairies d'arrondissement et les aménageurs

*La prochaine réunion publique aura lieu le 7 juillet 2015 à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement pour échanger sur le projet d'aménagement intercommunal du secteur Gare des Mines – Fillettes.*

### **Le comité d'organisation de la concertation**

#### Comment fonctionne-t-il ?

Le COC est amené à se réunir une fois par an. Il se déroule en deux temps, un temps d'information pour comprendre les temps forts du projet puis un temps de travail. Les propositions qui en seront issues feront l'objet d'un arbitrage par les élus. Un compte-rendu des réunions restitue les échanges qui ont eu lieu à la suite de chaque comité.

#### Quels sont les acteurs qui y participent ?

Les participants au COC sont la Ville de Paris, les collectivités voisines, les institutions partenaires, les aménageurs et les opérateurs ainsi que tous les acteurs locaux qui font vivre ce territoire et prennent part aux réflexions sur Paris Nord-Est (associations, conseils de quartier, gestionnaires d'équipements, etc.).

#### Quel document acte ces modalités ?

Comme sur les autres projets urbains à Paris, Paris Nord-Est doit suivre les préconisations de la charte parisienne de la participation. Le projet de charte spécifique sur Paris Nord-Est qui en est une déclinaison, vise à préciser le fonctionnement spécifique du COC Paris Nord-Est, et fixe un cadre de travail partagé entre l'ensemble des acteurs du territoire PNE. Ce document est soumis au débat et sera diffusée par le biais d'une consultation numérique afin que chaque membre puisse soumettre ses amendements.

### **3. Bilan de la concertation**

**Michèle TILMONT, garante de la concertation sur Paris Nord-Est**, explique que l'année 2013 a marqué des avancées significatives en matière de concertation. Après une pause du fait des nombreuses incertitudes sur l'aménagement du territoire tels que le projet Campus Condorcet ou la liaison Charles-De-Gaulle Express, elle a été relancée par le comité permanent de la concertation du 7 février 2013 au cours duquel de nombreux engagements ont été pris, et pour la plupart, largement tenus :

- La réalisation d'un site internet sur Paris Nord-Est. L'ancien site a été remplacé par une plateforme interactive, en ligne depuis le mois de juin 2015 à l'adresse : <https://paris-nord-est.imaginons.paris>
- La création d'un comité de suivi sur le secteur Gare des Mines – Fillettes à l'occasion de la réunion du 9 juillet 2013.
- Le projet d'une charte de la concertation spécifique à Paris Nord-Est en application de la charte parisienne de la participation.
- La création d'une Maison des projets, dont l'emplacement a été acté un an avant son ouverture.
- Le forum de débats en ligne *Habiter et Travailler à Paris Nord-Est* organisé entre juin et juillet 2013.



- La réunion au pavillon de l’Arsenal en fin d’année qui a permis de restituer cette consultation et de présenter les grands principes d’une charte de la concertation

Si l’année 2013 a été une année de la concertation, l’année 2014 s’est inscrite dans la continuité de ses engagements et a été marquée principalement par :

- L’ouverture de la Maison des projets en juin 2014. Des animateurs de la Ville de Paris et de l’agence d’urbanisme Ville Ouverte, accueillent tous les mercredis un public diversifié qui vient s’informer sur le projet Paris Nord-Est.
- Les travaux du comité de suivi Chapelle International sous la présidence de Michel Neyreneuf, adjoint au maire du 18<sup>e</sup>, a réussi à fidéliser un public. L’aménageur Espaces Ferroviaires met régulièrement en débat l’avancée des études de ce projet urbain.
- En novembre dernier, la délibération du conseil de Paris définit les modalités de concertation et de réalisation d’une ZAC sur le secteur Gare des Mines – Fillettes.
- La rédaction du projet de charte de la concertation devient une proposition de fonctionnement de la concertation. Elle comporte :
  1. Un préambule sur le contexte et les enjeux urbains du projet d’aménagement
  2. Les principes de la concertation : un code de bonne conduite reprenant la charte parisienne qui fixe une déontologie et reconnaît au citoyen sa qualité d’acteur de la démocratie locale et participative
  3. Le fonctionnement de la concertation sur Paris Nord-Est élargi : la gouvernance et le rôle des instances de la concertation, et les formes de la participation publique qui décrit un panel d’outils à disposition.

L’année 2015 a débuté avec la réunion publique du 2 février, qui a permis de présenter au public les orientations stratégiques à l’échelle du territoire et l’élargissement du périmètre de Paris Nord-Est. Il inclut désormais le 10<sup>e</sup> arrondissement et les perspectives de liens à créer avec les territoires de la Plaine Saint-Denis et de Pantin, dans le cadre de la réflexion sur le Grand Paris.

Malgré un bilan positif, auquel ont contribué les associations et tous les publics qui se sont manifestés, certaines limites existent à la concertation. Elles proviennent essentiellement de la difficulté à fédérer davantage les territoires et leurs acteurs. La concertation sur Paris Nord-Est est à la mesure de la complexité du projet d’aménagement qui se met en place sur une mosaïque de territoires, avec des projets urbains échelonnés dans le temps, sans aménageur unique. Les études sont longues, la maîtrise foncière est lente et les procédures sont complexes. La concertation s’articule par conséquent au gré de ces avancées.

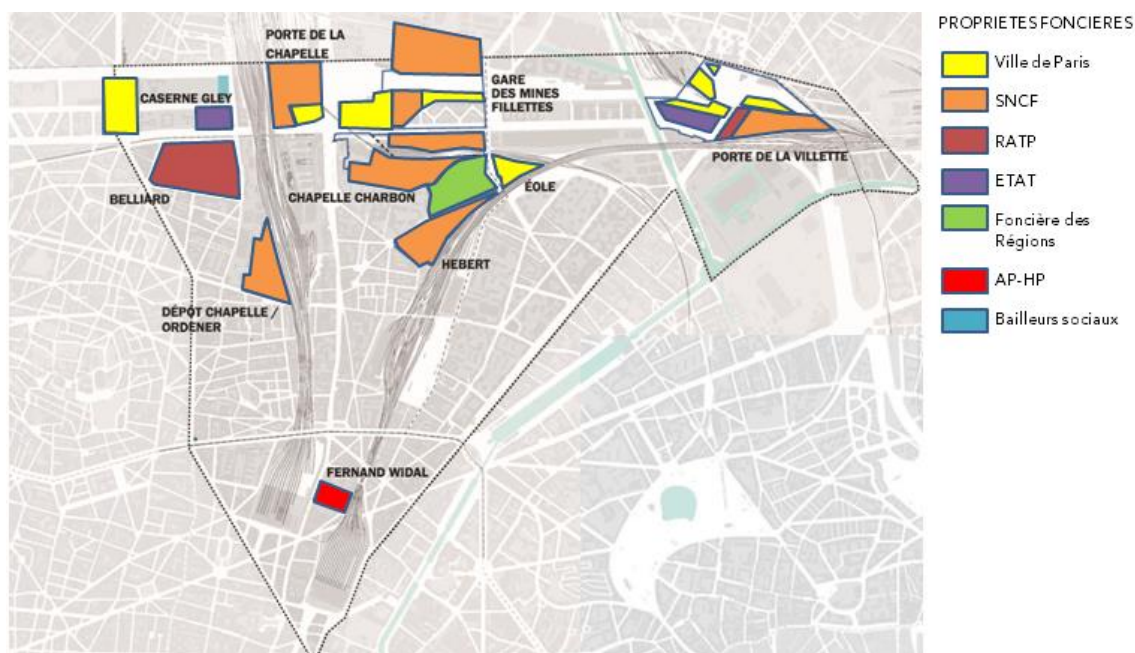
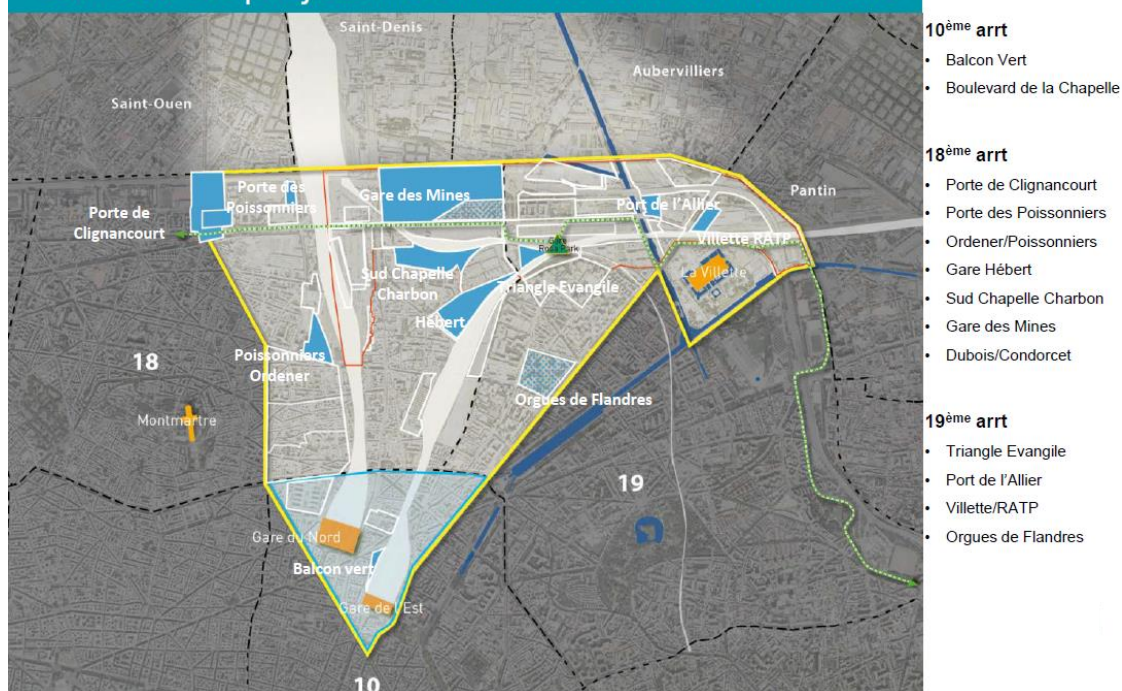
#### **4. L’avancement des projets et la concertation sur Paris Nord-Est élargi**

**Claude PRALIAUD, directeur de l’urbanisme de la Ville de Paris**, présente l’avancement des projets urbains. Il indique, en préambule, que la concertation à l’échelle du grand territoire se fera lors d’une réunion publique annuelle et par le biais de la plateforme interactive <https://paris-nord-est.imaginons.paris>. Un lourd travail informatique a été réalisé pour créer un site dédié à l’information et au dialogue, inspiré par l’expérience de la concertation sur la modification générale du Plan local d’Urbanisme (PLU). Le site permet d’être informé sur l’avancement du projet Paris Nord-Est Elargi et de débattre sur ses orientations. Chacun peut émettre son avis grâce à des forums de débats et localiser ses contributions à l’aide d’une carte interactive.

Deux grands thèmes seront soumis aux débats :

- Les espaces publics : déplacements, espaces verts, vivre-ensemble.
- L’innovation : vie de quartier et dynamique associative, emploi et entrepreneuriat, nouveaux modes de travail (espaces partagés).

## Les sites de projets mobilisables dans la mandature



De nombreux terrains en friche appartenant à la SNCF ont été identifiés. Plusieurs d'entre eux pourraient être aménagés pendant cette mandature en complément du projet Chapelle International : Ordener Poissonniers, la Gare Hébert et le sud de Chapelle Charbon. Les études de faisabilité de la maîtrise d'œuvre urbaine (groupement François Leclercq) permettent à la Ville de Paris de disposer au préalable de l'ensemble des éléments techniques pour encadrer l'évolution de ces secteurs, via les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui figurent au Plan Local d'Urbanisme (PLU). La modification du PLU de Paris en cours va donner lieu à une enquête publique du 9 juin au 10 juillet 2015. Cette modification intègre les éléments de réflexion sur les nouveaux secteurs mutables de Paris Nord-Est. D'autre part, le Plan Local de l'Habitat, dont la révision a été votée en Conseil de Paris au mois de février, impose la réalisation de 50% de logements sociaux et de 20% de logements intermédiaires dans tous les nouveaux secteurs d'aménagement. Le programme de la concertation devra s'articuler avec le calendrier d'avancement des projets à l'échelle de Paris Nord-Est Elargi.



**Anne CHABERT, direction de l'urbanisme, chef de projet sur Paris Nord-Est** explique les trois nouveaux secteurs mutables de la SNCF dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement :

#### Ordener Poissonniers et Gare Hébert

Les opérations d'aménagement de ces deux secteurs, qui comptent respectivement 3 et 6 hectares à urbaniser, seront confiées à Espaces Ferroviaires. Des comités de suivi pourront être organisés conjointement par Espaces Ferroviaires et la Mairie d'arrondissement du 18<sup>e</sup> sur le modèle de Chapelle International.

#### Chapelle Charbon sud

Le secteur Chapelle Charbon est plus difficile à appréhender du fait de la présence de plusieurs propriétaires sur le site. Il est composé de la zone d'activité CAP 18 (6 hectares), l'entrepôt Ney (4 hectares en étages) et Chapelle Charbon au sud du faisceau ferré (5 ha SNCF). Seul ce dernier site de 5 ha est mobilisable sous cette mandature. Des études de faisabilité sont en cours. Le calendrier prévisionnel envisage un début des opérations de démolition et de VRD vers 2018 et la réalisation de l'amorce du parc et des constructions pour 2020. Les modalités de concertation seront annoncées une fois définies.

- Ces trois opérations figurent dans les OAP de la modification du PLU, soumis à l'enquête publique.

*Espaces Ferroviaires souhaite poursuivre son engagement auprès de la Ville de Paris pour rendre ses terrains en friche utilisables. Elle se mobilise pour travailler sur des modalités de concertation qui permettent de construire des quartiers durables répondant aux objectifs environnementaux. Le modèle de Chapelle International a donné satisfaction. Il peut être repris et amélioré sur les autres secteurs, notamment dans les phases de co-conception en amont des programmes en réfléchissant ensemble à la gestion ultérieure des espaces publics.*

#### **Le secteur Gare des Mines – Fillettes**

Sur le secteur Gare des Mines, plusieurs terrains appartiennent à différents propriétaires, la Ville, la SNCF, ICADÉ, et des bailleurs sociaux. Le calendrier est comparable aux précédents secteurs même si les procédures diffèrent. L'étude urbaine pré-opérationnelle, l'étude d'impact ainsi que la concertation sont prévues pour 2015/2016. La concertation prendra appui sur la plateforme en ligne, avec des débats thématiques spécifiques. Une réunion publique de lancement aura lieu le 7 juillet prochain. Les permanences continueront d'être assurées chaque semaine à la Maison des projets et des comités de suivi pourront également être mis en place, en articulation avec le dispositif de concertation fixé par la délibération du Conseil de Paris (ateliers participatifs et promenades ouverts au public). La concertation se clôturera par une seconde réunion publique et donnera lieu à un bilan de la concertation. Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera effectuée puis deux ZAC accolées doivent être créées sur le territoire de Paris et sur celui de Plaine Commune. Les opérations sur la partie parisienne pourraient démarrer en 2018 avec des débuts de réalisation de constructions à partir de 2020.

#### **Les autres sites de projets**

##### Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement

Une promenade urbaine est en cours d'étude sous le viaduc du boulevard de la Chapelle en co-conception avec l'APUR, la Direction de la Voirie et des Déplacements et les associations « Actions Barbès » et « Les amis du Louxor ». Le démarrage des travaux sur le tronçon entre les rues de Tombouctou et Philippe de Girard pourrait avoir lieu en 2016 sous réserve d'inscription budgétaire.

Le projet du « Balcon vert », le long de la rue d'Alsace, prévoit un jardin public de près de 3000 m<sup>2</sup> sur le toit d'un hôtel construit en contrebas. Le permis de construire est en cours d'instruction. Les débuts des travaux de construction sont fixés pour 2016. La dalle serait livrée à la Ville pour être aménagée en 2017 et permettrait l'ouverture du jardin public en 2019.

Il est à noter également la rénovation complète de la gare du Nord qui devrait être annoncée prochainement. Ce projet est un élément clé dans la construction du bi-pôle des gares et pour la réorientation de la Gare du Nord vers le Nord de Paris.



*La Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement soulève l'importance de Paris Nord-Est élargi car les gares du Nord et de l'Est sont à la racine de ces voies ferrées. Le quartier situé entre les deux faisceaux est restreint et très contraint. L'essentiel du foncier dépend du calendrier des projets de l'AP-HP concernant le devenir de l'hôpital Lariboisière. Ces décisions concerneront certainement la prochaine mandature. Tous les acteurs de terrain sont encouragés à s'investir pour alimenter la réflexion autour de l'aménagement des deux gares et du projet du Balcon vert, comme elles le font pour le boulevard de la Chapelle en collaboration avec la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement.*

#### Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement

Les calendriers incertains sur certains secteurs de projet ne permettent pas encore de définir les modalités de concertation. Une étude urbaine est en cours sur la porte de Clignancourt, en lien avec une étude menée par la communauté d'agglomération Est Ensemble et la Ville de Saint-Ouen sur le quartier des puces de Saint-Ouen.

A la porte des Poissonniers, une étude de faisabilité urbaine est menée sur la Caserne Gley, un site qui appartient au ministère de la Défense. C'est un secteur mutable sans grande visibilité sur le calendrier prévisionnel car il comporte actuellement un centre d'hébergement d'urgence et une mosquée. Toutefois, deux opérations pourraient être réalisées sous la mandature. Paris Habitat étudie les possibilités de rénovation de ses bâtiments et de reconfiguration des terrains de tennis et EFIDIS engage une étude sur sa parcelle en lien avec l'arrivée du tramway.

Chapelle Condorcet est un projet universitaire opéré par l'établissement public scientifique Campus Condorcet. L'établissement organise lui-même sa concertation mais des comités de suivi pourraient être mis en place. Le lancement du concours d'architecture devrait avoir lieu en février 2016, pour une délivrance du permis de construire en 2017 et un chantier de construction en 2018/2019. L'ouverture de l'antenne Paris 1 Panthéon-Sorbonne est prévue pour la rentrée 2020.

*La Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement tient à souligner le manque de visibilité sur l'ensemble de la parcelle Condorcet qui ne comprend pas uniquement le projet de Campus Condorcet.*

#### Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement

Le site appelé Triangle Evangile a fait l'objet d'un appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris » lancé par la Maire de Paris. 19 projets sont en cours d'analyse par les services. Une sélection de 4 équipes sera effectuée en juillet 2015. Les équipes retenues devront dialoguer avec les riverains et les usagers pour la remise des offres finales dès l'automne 2015, avant qu'un jury international ne désigne le lauréat en décembre 2015.

Un protocole d'accord est en cours avec la RATP pour réaliser un projet immobilier d'une centaine de logements sur un centre technique de bus le long de l'avenue de la porte de la Villette. Sur le reste du secteur de la porte de la Villette, l'entrepôt Bertrand a été libéré mais la SNCF a consenti une convention d'occupation temporaire des lieux pour 8 ans par l'entreprise d'événementiel Jaulin qui y a installé le Paris Event Center. La mutation est donc différée. Concernant les deux autres terrains, des discussions sont en cours avec la Préfecture de Police, et le terrain, sous le bâtiment du boulevard de la Commanderie, est en phase de dépollution (Ville de Paris).

## **5. Temps d'échanges**

Ce temps est réservé à la discussion sur les modalités de la concertation. Ce n'est pas un débat de fond sur Paris Nord-Est qui lui est prévu lors des réunions publiques.

#### **Les outils de la concertation**

- *ASA PNE 18 : « Il faut modérer le bilan de la concertation depuis début 2013, notamment en raison de la période de battement de 6 mois lors des élections. Nous avons beaucoup œuvré à ce projet de charte sur Paris Nord-Est, avec Michèle Tilmont, dont nous sommes à l'origine. Je tiens à cette appellation. Concernant le site internet, les contributions sur l'espace public et l'innovation sont-elles limitées à l'année 2015 ? La plateforme sert-elle uniquement à s'exprimer sur des sujets dont les questions sont fermées ou pourra-t-on en poser sur d'autres thématiques ? A propos de la Maison des Projets, sa surface pose problème. On ne peut pas y tenir de réunion. Il doit y avoir sur les sites de projets, des*

lieux dédiés à la concertation qui permettent aux riverains de voir les maquettes, les panneaux, et de se réunir. Enfin, la concertation a démarré trop tard sur Chapelle International (juste avant le jury de concours de l'architecte coordinateur). Le projet a tout de même évolué mais il est important pour les nouveaux secteurs de commencer la concertation au moment où les propositions peuvent avoir une influence. Sur Gare des Mines, rien n'a vraiment été lancé depuis la réunion de juillet 2013. Ne perdons pas plus de temps. »

- *Galla Bridier* : « Nous pourrions acter le fait que les concertations avec les habitants commencent dès les études préalables. Certaines discussions ont commencé lorsque les programmations étaient déjà ficelées. Le développement de la démocratie participative sur internet va aussi demander une évolution des modes de travail au sein des services de l'urbanisme mais cela va dans la bonne direction. »
- *Conseil de quartier Saint-Denis-Paradis 10<sup>e</sup>* : « Je suis étonné qu'il n'y ait pas eu de comité de suivi sur les deux projets du 10<sup>e</sup> (le Balcon vert et les deux gares). Il faut qu'une concertation soit mise en place sur ces sujets. Beaucoup de travaux ont été menés par les conseils de quartiers mais nous n'avons jamais trouvé de lieu réel pour en parler. Et si ce lieu était à inventer ? »

*Jean-Louis Missika*. Plusieurs points ont été évoqués. Le mot charte ne pose pas de problème, il s'agit simplement d'éviter les confusions avec la charte parisienne de la participation qui s'applique à l'ensemble des projets. En effet, il serait souhaitable de commencer la concertation le plus en amont possible. Les outils numériques doivent permettre une concertation en temps réel et faciliter les interactions. Nous devons inventer de nouvelles modalités de concertation qui se rapprochent des méthodes de copilotage de projets. L'approche thématique est intéressante car la planification urbaine n'est plus aussi segmentée et déconnectée du terrain qu'elle ne l'était auparavant. Elle doit se faire avec les habitants, qui pourront soumettre leurs idées et donner des orientations plus précises à ces aménagements pour créer des quartiers qui ont du sens. Sur le bi-pôle des gares, nous mettrons en place un dispositif. Il y a eu un travail de maturation à effectuer, mais une solution est en passe d'être trouvée concernant l'investissement de la SNCF et le respect de la réglementation européenne. Dès que la SNCF aura présenté ses intentions, une procédure de concertation sera mise en place avec la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et les associations.

- *CNL 75* : « Vous précisez dans la composition du COC que chaque entité des deux derniers collèges dispose de deux sièges. Les associations de locataires comportent des coordinations par arrondissement. Le risque est de diluer la concertation avec trop de participants ».

*Jacques Baudrier*. Le COC doit être opérationnel avec un nombre de participants lui permettant de se réunir dans une configuration propice au travail selon les sujets à l'ordre du jour, qui seront communiqués dans les invitations. La proposition de deux représentants n'est pas fermée. Elle peut être de trois ou quatre mais si nous arrivons à dix-huit membres par collèges, nous formerons une assemblée plénière dans laquelle il sera difficile de travailler. Ce chiffre est amené à évoluer lors des échanges puisque le document va vous être envoyé.

- *Action-Barbès* : « Nous avons beaucoup travaillé sur la promenade du boulevard de la Chapelle. Nous sommes très satisfaits que la concertation ait pu se faire en amont lors d'ateliers en comités réduits avec l'APUR qui ont favorisé les discussions nourries entre des personnes impliquées. »

### **Les évolutions institutionnelles**

- *Cité des Sciences et de l'Industrie* : « Vous faites à peine référence à la Métropole du Grand Paris alors qu'il va y avoir une redistribution des compétences. Je m'étonne également de voir que le conseil régional n'est pas cité parmi les instances de concertation. »
- *CNL 75* : « Comment va s'articuler la concertation sur le projet d'aménagement avec les conseils citoyens ? Pratiquement tout le périmètre de Paris Nord-Est a des quartiers en Politique de la Ville. Dans ce cadre, des conseils citoyens vont être créés, théoriquement par arrondissements. Nous allons donc avoir trois niveaux de concertation à des échelles différentes (conseils de quartier, conseils citoyens, COC). Par ailleurs, Plaine Commune sera amenée à disparaître avec l'arrivée de la Métropole. Comme tous les EPIC, il va se fondre dans un Etablissement Public Territorial. Quelles en seront les conséquences ? »





*Jacques Baudrier.* Chaque projet qui fait partie du Grand Projet de Renouvellement Urbain comporte une dimension urbaine et une dimension sociale. Il va nous falloir articuler les futurs conseils citoyens, qui seront pilotés par la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, sous la délégation de Colombe Brossel, avec les autres instances participatives existantes. Ces nouvelles modalités de concertation sont à construire dans la continuité du travail qui est mené depuis plusieurs années entre les services de la Ville et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Tout le secteur Nord de Paris, de la porte de Clignancourt à la porte d'Aubervilliers, est candidat au nouveau programme de renouvellement urbain soutenu par la Région Ile-de-France. Cela permettrait d'obtenir de nouvelles sources de financement.

*Jean-Louis Missika.* La Ville de Paris travaille régulièrement avec l'ensemble des partenaires : Plaine Commune, Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin et Est-Ensemble. L'exemple du projet d'aménagement de Gare des Mines – Fillettes est une traduction concrète de la façon dont le Grand Paris se construit. Il est encore impossible de créer une ZAC métropolitaine mais la Métropole du Grand Paris pourrait ouvrir de nouvelles possibilités. Le secteur compte environ 22 hectares sur Paris et plus de 6,5 sur Plaine Commune. Nous avons une commission d'appel d'offres commune et nous choisirons un aménageur en commun. L'ensemble des procédures sont synchronisées. Paris Nord-Est est un faisceau qui monte jusqu'à Saint-Denis Pleyel. Dans l'absolu, la réflexion va au-delà des 600 hectares qui se limitent à la partie parisienne. C'est un projet métropolitain, ne serait-ce que par l'intégration du bi-pôle des gares qui a une dimension nationale et internationale car c'est le lieu d'arrivée de nombreux trains à grande vitesse en provenance de capitales européennes.

Tout changement institutionnel se traduit par de nouveaux périmètres. Nous devons attendre que la loi sur la Métropole sorte. Mais si les communautés de communes disparaissent, les élus, eux ne disparaîtront pas. Les documents conclus entre plusieurs collectivités comme par exemple la Charte de revitalisation du Canal de l'Ourcq avec Est-Ensemble et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis ne deviendront pas caduques.

### **Les incidences des projets en cours**

- *ASA PNE 18 : « Il y a de nouvelles emprises SNCF sur le périmètre de Paris Nord-Est. Ces terrains ne doivent pas être exclusivement dédiés au logement dans des zones qui sont déjà très denses. Pour ce qui concerne le pourcentage de logements sociaux, il faut prendre en compte la mixité sociale. Nous tenons à ce que ce pourcentage ne dépasse pas les 50%. Dernier point, le projet CDG Express est une menace par rapport à la Porte de la Chapelle. Il est nécessaire de lancer une enquête publique, cela va peut-être nous permettre de gagner du temps. Le tracé tel qu'il est proposé, avec une virgule à Porte de la Chapelle, doit être enfoui. Dans le cas contraire, nous nous positionnerons contre ce projet qui ne peut apporter que des nuisances au quartier. »*

*Jean-Louis Missika.* La mixité d'usage et fonctionnelle est un aspect essentiel de tout projet de logement. Il y a une nécessité absolue de ne pas faire des cités dortoirs. Anne Hidalgo aura sans doute l'occasion de présenter le projet d'Arc de l'innovation prochainement. C'est un outil de requalification, de revitalisation et de transformation urbaine de l'ensemble de ce quartier, pour faire de Paris Nord-Est un des projets pilotes en la matière. Il ne faut pas faire d'amalgame lorsque l'on traite de la question des logements sociaux. Différentes catégories existent. Le logement étudiant, voire le logement chercheur, peut relever du logement social. Nous cofinancions avec Plaine Commune une étude de faisabilité sur ce sujet. Faire de Gare des Mines un quartier universitaire est l'alternative qui est envisagée, dans la mesure où le site se situe à cheval entre l'antenne parisienne de Condorcet et le projet de campus international sur Aubervilliers.

Concernant la liaison CDG Express, nous en sommes encore en quelque sorte au stade des rumeurs et nous ne disposons pas de tous les éléments. Il faut laisser le temps à la Ville de Paris et à la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de discuter avec le gouvernement et de comprendre ses intentions. L'enquête publique apparaît comme indispensable. La Maire de Paris est favorable à l'enfouissement de la ligne mais elle a besoin d'informations plus précises avant de s'exprimer publiquement. Nous sommes conscients du problème et nous essayons de le traiter.

- *Cactus-Initiatives : « Que va devenir l'association Charonne ? Elle occupe actuellement le bâtiment en briques sur le site de la porte de la Chapelle qui sera détruit avec la construction de l'antenne Condorcet. Cela fait un moment que nous cherchons un nouvel immeuble... »*



*Michel Neyreneuf.* Plusieurs solutions sont étudiées, elles passent par une mise en commun des possibilités entre les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. L'association Charonne, qui est un lieu d'accueil pour les toxicomanes, sera bien restituée.

*Jean-Louis Missika* remercie l'ensemble des participants de la réunion et souhaite vivement que la concertation qui s'engage sur Gare des Mines - Fillettes soit nourrie.